



Communauté de Communes  
de l'Agglomération Migennoise

La vie comme vous l'aimez !

**Arrêté n°05/2026  
Portant fermeture des terrains en herbes de  
la Communauté de Communes de  
l'Agglomération Migennoise**

**ARRÈTE DU PRÉSIDENT**

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise,

Vu les articles L. 5211-2, 2212-1 et 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de fermer l'ensemble des terrains en herbes de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise du fait des conditions météorologiques défavorables

**ARRÊTE**

**Article 1er.** Les installations sportives suivantes seront fermées à compter du mardi 06 Janvier 2026 et jusqu'à nouvel ordre:

- Terrains en herbe du stade Lucien Masson, à Migennes
- Terrain en herbe de Cheny,
- Terrain en herbe de Charmoy
- Terrain en herbe d'Epineau les Voves

**Article 2 -** Ampliation de cet arrêté est transmise à tous les utilisateurs habituels.

Fait à Migennes, le 06/01/2026.

Le Président,

François BOUCHER



Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le 06/01/2026

ID : 089-248900383-20260106-ARR05\_2026-AR

